



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ELEVAGE

GROUPE DE LA BANQUE  
AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

**UNITE DE GESTION DES PROJETS AGRICOLES FINANCES PAR LA BAD  
(UPA-BAD)**

**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT AGROPASTORAL, A LA DIGITALISATION ET A L'ACCES  
AUX MARCHES EN GUINEE (PADDAMAG)**

**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT**

**(Services de Consultant Individuel)**

**N°010/AMI/PADDAMAG du 23 juin 2025**

**RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR L'ELABORATION DU  
MANUEL SUR LE MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP) DU PADDAMAG**

**SECTEUR : AGRICULTURE**

**N° Projet : P-GN-AA0-026**

**Intitulé de la mission :** Recrutement d'un Consultant Individuel pour l'élaboration du manuel sur le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du PADDAMAG

**Date de l'avis :** 23 juin 2025

**Financement : Banque Africaine de Développement**

1. Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir une partie du coût du Projet d'Appui au Développement agropastoral, à la Digitalisation et à l'Accès aux Marchés en Guinée (PADDAMAG) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes qui seront accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat d'un consultant individuel pour l'élaboration du manuel sur le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)
2. L'objectif de la présente mission est d'élaborer un manuel pour le PADDAMAG sur le mécanisme de gestion des plaintes avec les droits, équitable et fondé sur l'engagement et le dialogue dans la gestion des plaintes et qui favorise une résolution efficace des conflits et des plaintes des parties prenantes dans le cadre dudit Projet. Il s'agira de décrire la procédure que les personnes touchées par le projet devront suivre pour soumettre leurs plaintes et préoccupations à l'attention de l'équipe de gestion du projet, ainsi que la façon dont ces plaintes seront étudiées et prises en compte). De façon spécifique, il s'agit au titre de la présente mission de :
  - (i) Analyser les systèmes administratifs et traditionnels de gestion des litiges et recours existants dans le pays notamment dans la zone d'intervention du projet, en

particulier en cas d'atteintes aux biens et services des personnes morales ou physiques, de pertes ou de réduction de revenus, de restriction de l'accès aux terres, de violences basées sur le genre (VBG) , de réinstallation physique, de restriction à des ressources naturelles ou des sources de subsistance, de nuisances lors des travaux de construction, de réhabilitation de routes rurales, d'infrastructure agricoles et tout autre construction et équipement à réaliser dans le cadre du projet ;

- (ii) Détailler de façon spécifiques les modes de résolution traditionnelle et culturelle des plaintes dans chaque zone couverte par le projet ; il s'agit de prendre en compte les méthodes les plus culturellement acceptables pour répondre aux préoccupations de la population ;
- (iii) Examiner les procédures actuelles de règlement des conflits au sein des communautés de la zone d'intervention du projet prenant en compte les groupes spécifiques tels que les femmes, des enfants et autres groupes vulnérables puis en déterminer les limites ;
- (iv) Proposer un mécanisme transparent et accessible de gestion des plaintes pour le PADDAMAG et ses partenaires (surtout facilement accessible par les parties prenantes notamment les personnes affectées) et conformes à la réglementation nationale et à la politique de sauvegarde sociale de la banque africaine de développement en la matière ; le MGP devra favoriser le recours aux procédés non judiciaires pour le règlement des plaintes liées au Projet ; Décrire la procédure à suivre en cas de recours à la justice si le plaignant ne serait pas satisfait du règlement proposé de sa plainte ;
- (v) Identifier les moyens humains, matériels et financiers nécessaires pour rendre le mécanisme opérationnel ;
- (vi) Proposer les différents moyens et canaux de diffusion et sensibilisation du MGP auprès des parties prenantes ;
- (vii) Proposer un plan de renforcement des capacités des acteurs du mécanisme de règlement des plaintes ;
- (viii) Proposer un système de suivi-évaluation du mécanisme de règlement des plaintes du PADDAMAG ;
- (ix) Proposer un plan d'action de mise en œuvre du MPG.

La durée de l'étude est de 25 jours ouvrables. Le travail devra faire l'objet d'une restitution, puis donner lieu à un rapport détaillé, incluant l'analyse des risques, les mesures à mettre en œuvre et leurs coûts ; le cadre institutionnel de suivi des recommandations et de mise en œuvre des mesures d'atténuation.

3. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, à travers l'UPA-BAD/PADDAMAG, invite les consultants individuels intéressés, éligibles et qualifiés, à présenter leur candidature en vue de la fourniture des services liés à ce poste. Les dossiers de soumission doivent être présentés de manière concise et compréhensible en langue française et comporter au moins les éléments suivants :

- ✓ lettre de motivation
- ✓ Curriculum Vitae (CV) actualisé et indiquant clairement les informations sur les expériences et les compétences en rapport avec la mission (mentionnant les qualifications et expériences pertinentes pour la mission, description des tâches réalisées dans des missions similaires) ;
- ✓ des copies certifiées conformes à l'original des diplômes, certificats et attestations ;
- ✓ copies des contrats ou des attestations de bonne fin pour les prestations antérieures ;
- ✓ références des anciens employeurs.

**NB :** Seules les missions approuvées (attestées) seront prises en compte dans l'évaluation.

4. L'évaluation des dossiers de candidatures sera effectuée sur la base des critères et barèmes de notation suivants :

<b>N°</b>	<b>Désignations</b>	<b>Notations</b>
<b>1</b>	<b>Qualifications</b>	<b>15 points</b>
1.1	Diplôme universitaire d'au moins BAC+5 ou tout autre diplôme équivalent en sciences de l'environnement ou Sciences sociales (Sociologie, Anthropologie, agroéconomie, sociologie rurale, droit, etc.)	15 points
1.2	Diplôme inférieur à Bac + 5 ou non conforme	0 point : le candidat est éliminé
<b>2</b>	<b>Expériences générales</b>	<b>20 points</b>
2.1	Expérience générale de 7 ans en consultation dans l'élaboration des documents de sauvegardes environnementales et sociales	15 points
2.2	Moins de 7 ans d'expérience de consultations dans l'élaboration des documents de sauvegardes environnementales et sociales	0 point
2.3	Bonus : Plus de 7 ans d'expériences supplémentaires de consultations dans l'élaboration des documents de sauvegardes environnementales et sociales : 1 point pour chaque année supplémentaire.	5 points
<b>3</b>	<b>Expériences spécifiques dans la tâche décrite dans les TDR</b>	<b>50 points</b>
3.1	Expériences spécifiques en élaboration de MGP des projets financés par les partenaires multilatéraux : 10 points par expérience	30 points
3.3	Expériences spécifiques en élaboration de MGP des projets financés par la Banque africaine de Développement : 5 points par expérience	20 points

<b>4</b>	<b>Expérience spécifique en élaboration de P3P</b>	<b>15 points</b>
4.1	Expériences spécifiques en élaboration de P3P des projets financés par les partenaires multilatéraux : 2,5 points par expérience	10 points
4.2	Expériences spécifiques en élaboration de P3P des projets financés par la Banque africaine de développement : 2,5 par expérience	5 points
	<b>Total</b>	<b>100</b>

5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux cadres passation de marchés pour les opérations financées par le groupe de la Banque Edition octobre 2015, qui sont disponibles sur le site Web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. La procédure de sélection se fera par Appel à concurrence en une phase de présélection des candidats par l'établissement d'une liste restreinte d'au moins trois (3) candidats les plus qualifiés pour la mission au regard de l'analyse des CV reçus et les autres informations fournies sur leurs capacités et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations. La candidature manifestée par un candidat n'implique aucune obligation de la part du Projet de le retenir. Le candidat classé premier sera appelé à soumettre une proposition technique et financière en vue de la négociation et l'attribution du marché. Au cas où des consultants seront classés 1<sup>er</sup> ex-aequo, le candidat ayant le plus grand nombre cumulé d'années d'expérience évalué pour le critère 3, sera sélectionné.
6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires notamment les Termes de référence de la mission à l'adresse mentionnée ci-dessous : Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, sis au Quartier Almamya, Commune de Kaloum, Conakry, République de Guinée Tel: +224 628 01 04 54 / +224 621 58 51 60. E-mail : [coordonnateur.upabad@gmail.com](mailto:coordonnateur.upabad@gmail.com) ou [nimatoulayediallo22@gmail.com](mailto:nimatoulayediallo22@gmail.com) du lundi au vendredi de 09 heures à 16 heures.
7. Les candidats devront faire parvenir leur candidature en français par voie électronique aux adresses ci-après : [coordonnateur.upabad@gmail.com](mailto:coordonnateur.upabad@gmail.com); [nimatoulayediallo22@gmail.com](mailto:nimatoulayediallo22@gmail.com); [alihucofaceexpert@gmail.com](mailto:alihucofaceexpert@gmail.com); [assistant.upabad@gmail.com](mailto:assistant.upabad@gmail.com) ou en version papier à la Coordination du Projet.
8. Les expressions d'intérêt doivent porter expressément la mention « **CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR L'ELABORATION DU MANUEL SUR LE MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP) DU PADDAMAG** » et être soumises sous pli fermé : Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, sis au Quartier Almamya, Commune de Kaloum, Conakry, République de Guinée **au plus tard le 14 juillet 2025**.

#### **LE COORDONNATEUR**



**Dr. Aboubacar Ahmadou CAMARA**